

PLAN LOCAL D'URBANISME

06U18

Rendu exécutoire
le



EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Date d'origine :
Octobre 2021

4d

ARRET du Projet - Dossier annexé à la
délibération municipale du **11 Décembre 2020**

APPROBATION - Dossier annexé à la
délibération municipale du **3 Décembre 2021**

Urbanistes :

Mandataire : ARVAL

Agence d'Urbanisme ARVAL
Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 39 04 61
Courriel : nicolas.thimonier @arval-archi.fr

Equipe d'étude :

N. Thimonier (Géog-Urb), M. Louërat (Urb)

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise



LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N° ER	REFERENCE PARCELLE CADASTRALE	EMPRISE	BENEFICIAIRE	DESTINATION
ER n°1	zone UA Parcelle Section OB n°67	634 m2	Commune	Maintien d'un accès pour l'aménagement d'une liaison douce, ou, à long terme, pour l'aménagement potentiel du cœur d'îlot (selon la faisabilité foncière de l'opération).
ER n°2	zone UA Parcelle Section OB n°111	926 m2	Commune	Aménagement d'une voie d'accès au secteur 1AU et aménagement de places de stationnement ouvertes au public.

Emplacement réservé n°1
Parcelle Section OB n°67

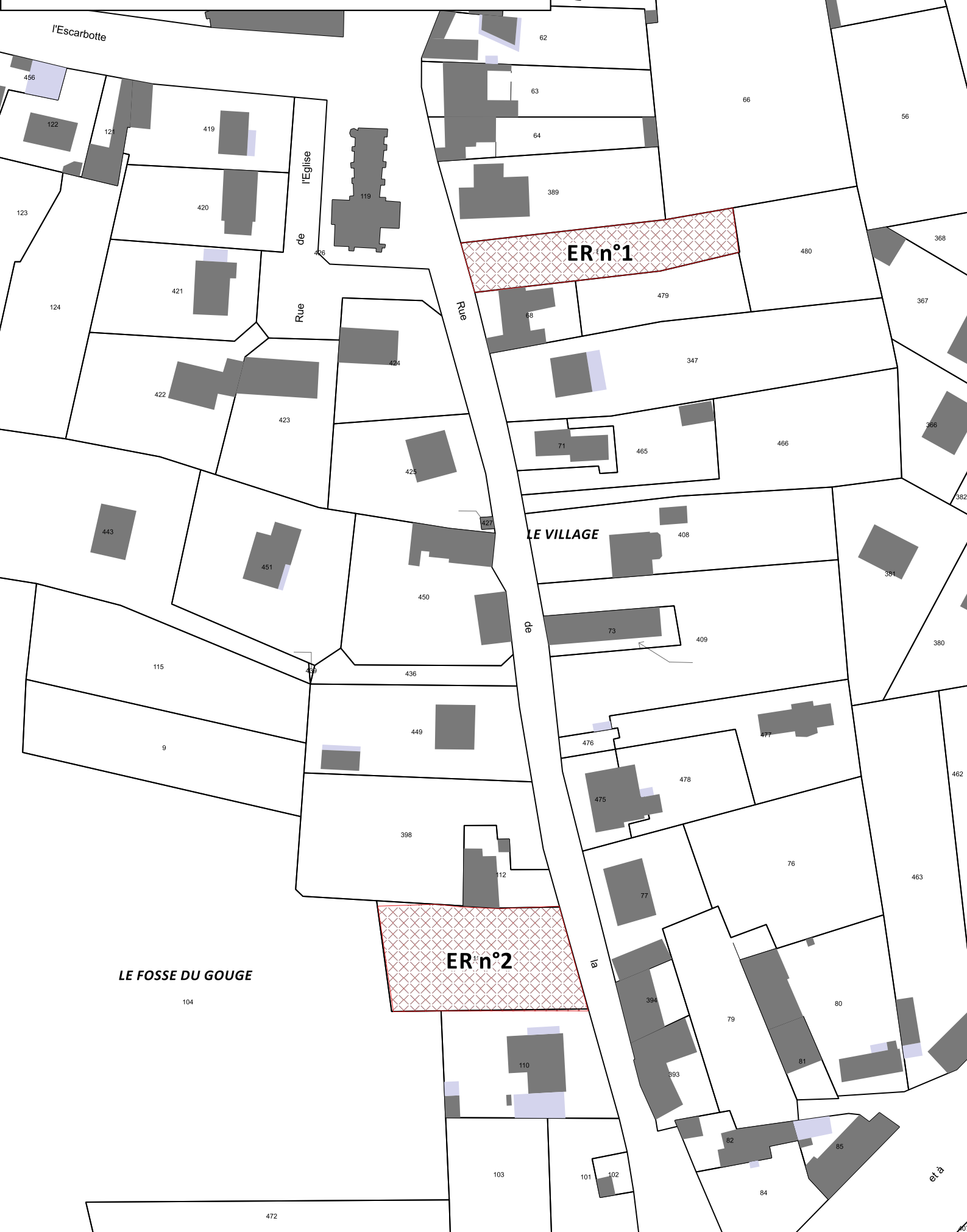
Emplacement réservé n°2
Parcelle Section OB n°111



Echelle : 1/1000
0 10 20 30 m

LE SANTERRE

Mairie



ER n°1

ER n°2

LE FOSSE DU GOUGE

LE VILLAGE

l'Escarbotte

Rue de l'Eglise

Rue

de

de

et a